

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2020 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 16 juin 2020.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2020 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances. Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. Les membres de la Commission exercent trois fonctions distinctes à l'appui de son mandat – élaborer des politiques et des règles, siéger au sein du conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres approuvent et supervisent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires. À titre d'administrateurs, les membres supervisent la gestion des affaires financières et autres de la CVMO. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la CVMO – le tribunal administratif qui a reçu le pouvoir de tenir des audiences en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières et des contrats à terme sur marchandises.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin

de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les sociétés ouvertes.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario
2. Réduire le fardeau réglementaire
3. Faciliter l'innovation financière
4. Renforcer la base de notre organisation

À propos des droits de la CVMO

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et elle en réévalue généralement les taux tous les trois ans. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits (Loi sur les contrats à terme sur marchandises)* (règles tarifaires). Au moment de la réévaluation des droits, la CVMO tient compte de l'excédent existant, du niveau projeté des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. En 2020, nous avons effectué une analyse des droits, mais de nombreuses hypothèses sous-jacentes ont depuis changé à la lumière de la COVID-19, dont une incidence négative potentielle sur les produits de la CVMO. Nous prévoyons de réévaluer les droits et envisageons de modifier la règle relative à ceux-ci une fois que les conditions du marché se stabiliseront.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Développements organisationnels en 2020

Efficacité opérationnelle

Nous avons respecté nos principales priorités tout en réalisant des économies au cours de l'exercice. Le cadre de surveillance de la gestion financière de la CVMO tient compte de l'évolution de l'orientation organisationnelle et de son incidence sur les priorités afin de mettre à disposition les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins, tout en demeurant prudent sur le plan des coûts.

Modernisation de la réglementation

Nous nous concentrons sur la réalisation des objectifs énoncés dans le plan en cinq points sur les marchés financiers contenu dans le budget d'avril 2019, qui comprend les éléments suivants :

- le groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire;
- la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
- l'amélioration de l'expérience et la protection des investisseurs;
- l'établissement de règles axées sur l'économie;
- la promotion de la compétitivité et l'adoption de normes de service claires.

Dans le cadre des 107 initiatives de réduction du fardeau réglementaire présentées en novembre 2019, nous réexaminons les règles et les processus pour nous assurer qu'ils sont appropriés et nécessaires, de manière à maintenir la protection des investisseurs. De plus, nous nous employons à doter en personnel le Bureau de la croissance économique et de l'innovation, qui vient d'être créé. En travaillant en étroite collaboration avec le Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières du gouvernement de l'Ontario, nous sommes en voie de déterminer les domaines potentiels de réforme des lois et des règlements ontariens sur les valeurs mobilières. En réponse à l'expansion et à l'évolution des fonctions de

réglementation de base, nous avons procédé à une restructuration et avons embauché un chef des services administratifs en décembre 2019 pour superviser les activités opérationnelles de la CVMO, auparavant supervisées conjointement avec les activités de réglementation par le directeur général.

Changement de président et chef de la direction

À la suite du départ de la présidente et chef de la direction de la CVMO, Maureen Jensen, Grant Vingoe occupe la fonction de président et chef de la direction par intérim depuis le 15 avril 2020. Grant Vingoe était vice-président de la CVMO avant d'accepter ce poste. Il a été associé à des cabinets d'avocats internationaux de Toronto et de New York pendant plus de 25 ans avant de se joindre à la CVMO. Il possède une vaste expérience des activités transfrontalières en valeurs mobilières, de la gouvernance d'entreprise et des politiques réglementaires.

Répercussions de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19)

La COVID-19 a accentué la volatilité des marchés financiers pour les participants au marché de l'Ontario. Dans le cadre de notre engagement à soutenir les participants au marché pendant la crise de la COVID-19, nous avons accordé une dispense temporaire sous forme d'ordonnances générales exemptant les participants au marché de certaines exigences réglementaires. Nous continuons de collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) afin de coordonner notre démarche en ce qui a trait aux participants au marché sur les plans des dates limites de dépôt, du respect des attentes en matière d'assemblées générales annuelles et d'autres exigences de conformité. Nous surveillons en outre activement les activités du marché et travaillons en collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Étant donné que la COVID-19 est apparue à la fin de l'exercice, cela a eu peu de répercussions sur les résultats financiers de 2020 de la CVMO. Si la volatilité des marchés financiers se poursuit tout au long de l'exercice 2021, cela pourrait avoir une incidence sur les priorités et les résultats financiers de la CVMO pendant cet exercice. La section intitulée Stratégie de 2021 comprend un plan d'activités et des considérations d'ordre budgétaire découlant de la COVID-19.

Fonds désigné

Au cours de l'exercice, le fonds désigné a augmenté de 34,0 millions de dollars à la suite de six règlements importants. Bien que le fonds ait atteint 118,4 millions de dollars, les apports de fonds dans le compte dépendent entièrement de la nature des dossiers d'application de la loi d'une année à l'autre. Consulter la section intitulée *Liquidités et situation financière* pour obtenir plus de détails, ainsi que la note 6 des états financier.

La croissance récente du fonds désigné et les affectations de ce fonds ont attiré l'attention de la Commission. Nous prévoyons de publier des détails supplémentaires sur le processus d'affectation de la Commission d'ici la fin de l'exercice.

Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

Le RCRMC vise à rationaliser le cadre de réglementation des marchés financiers afin de protéger les investisseurs, de favoriser l'efficacité des marchés et de gérer le risque systémique tout en préservant les points forts du système actuel. La CVMO continue de jouer un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait au projet de création du RCRMC. Les autorités participantes engagées dans la mise en œuvre du RCRMC comprennent la Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, le gouvernement fédéral et, depuis avril 2019, la Nouvelle-Écosse.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des deux dernières années. L'excédent général au 31 mars 2020 s'élevait à 79,1 millions de dollars, en hausse de 11,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les produits totaux pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été supérieurs de 5,0 millions de dollars (3,9 %) à ceux de l'exercice précédent, l'augmentation résultant principalement de la progression des frais de participation des personnes et compagnies inscrites découlant de la croissance des marchés financiers de l'Ontario. Le total des charges avant recouvrements et frais financiers a été de 4,6 millions de dollars (3,8 %) supérieur à celui de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancés par une baisse des services professionnels.

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace la NCI 17 *Contrats de location*, les contrats de location de locaux et d'équipement de bureau de la CVMO qui étaient précédemment constatés comme engagements hors bilan sont maintenant capitalisés dans l'état de la situation financière. Cela a entraîné la constatation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives compensatoires au 1^{er} avril 2019 de 57,7 millions de dollars. Compte tenu de l'activité de sous-location de la CVMO à titre de locateur en ce qui a trait au contrat de location de locaux, les actifs au titre du droit d'utilisation de 57,7 millions de dollars ont été compensés par une créance locative de 3,7 millions de dollars, ce qui a entraîné des actifs au titre du droit d'utilisation nets de 54,0 millions de dollars. L'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation a débuté en 2020, alors que les charges locatives diminuaient cette même année étant donné que les paiements de location sont maintenant inclus dans l'évaluation des obligations locatives.

Les frais d'intérêt sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les frais financiers. Se reporter à la note 3 des états financiers pour obtenir de plus amples renseignements sur l'incidence de l'IFRS 16 sur nos états financiers.

L'actif total a augmenté de 106,7 millions de dollars et le passif total, de 95,1 millions de dollars. L'augmentation de l'actif et du passif est principalement due à une hausse des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés de 34,0 millions de dollars, détenus à la fois comme actif et passif, ainsi qu'à l'établissement d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'une créance locative de 57,7 millions de dollars et à la compensation des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. En outre, l'excédent des produits sur les charges a également contribué à une augmentation de l'actif total par rapport à 2019.

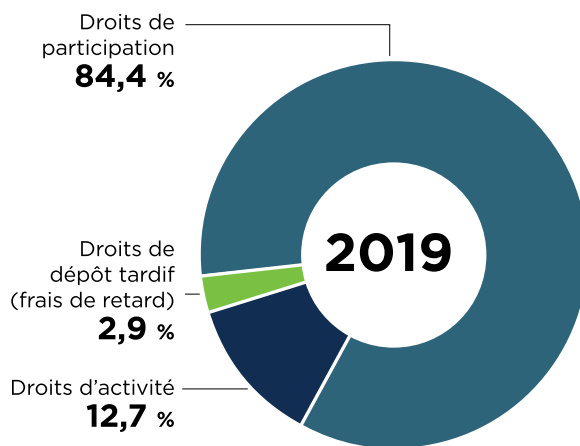
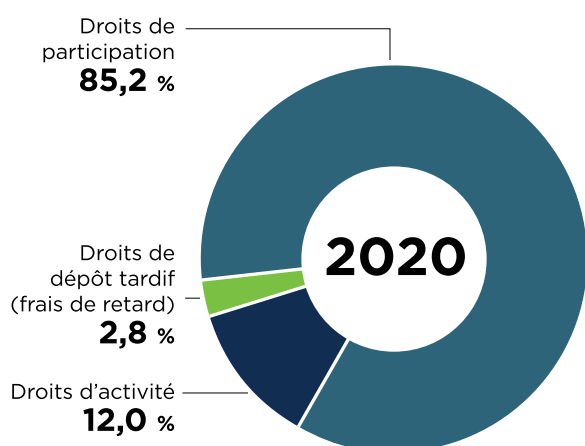
(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019	Chiffres réels 2018
Produits	134 396 \$	129 353 \$	124 819 \$
Charges	126 271	121 651	112 381
Excédent des produits sur les charges (avant recouvrements et frais financiers)	8 125	7 701	12 438
Frais financiers	1 793	—	—
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	(622)	(471)	(521)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(2 993)	(2 563)	(854)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 362)	(1 130)	(1 475)
Excédent des produits sur les charges	11 309 \$	11 865 \$	15 288 \$
Excédent	79 080 \$	67 516 \$	55 787 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	3 839 \$	5 657 \$	3 384 \$
Actif total*	446 915 \$	340 233 \$	276 319 \$
Passif total*	347 835 \$	252 717 \$	200 533 \$

* Comprend 267,1 millions de dollars de fonds affectés en vertu d'ordonnances et de règlements désignés ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux.

Produits

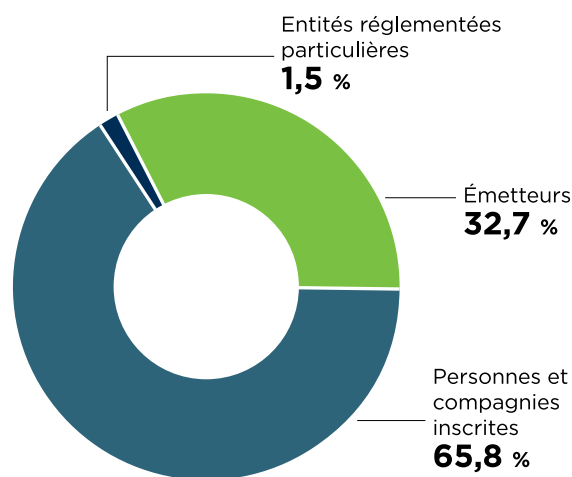
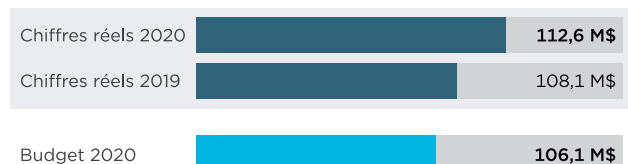
Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les produits totaux de 134,4 millions de dollars ont été supérieurs de 5,0 millions de dollars (3,9 %) à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des frais de participation des sociétés inscrites. Le total des produits de l'exercice a dépassé le budget de 7,6 millions de dollars (6,0 %), en raison surtout de l'augmentation des frais de participation des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	112 610 \$	106 140 \$	108 083 \$	6 470 \$	6,1 %	4 527 \$	4,2 %
Droits d'activité	15 918	16 006	16 312	(88)	-0,6 %	(394)	-2,4 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 695	2 886	3 716	809	28,0 %	(21)	-0,6 %
Total des frais	132 223 \$	125 032 \$	128 111 \$	7 191 \$	5,8 %	4 112 \$	3,2 %
Divers	763 \$	575 \$	156 \$	188 \$	32,7 %	607 \$	389,2 %
Produit d'intérêts	1 410	1 232	1 086	178	14,4 %	324	29,8 %
Total des produits	134 396 \$	126 839 \$	129 353 \$	7 557 \$	6,0 %	5 043 \$	3,9 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

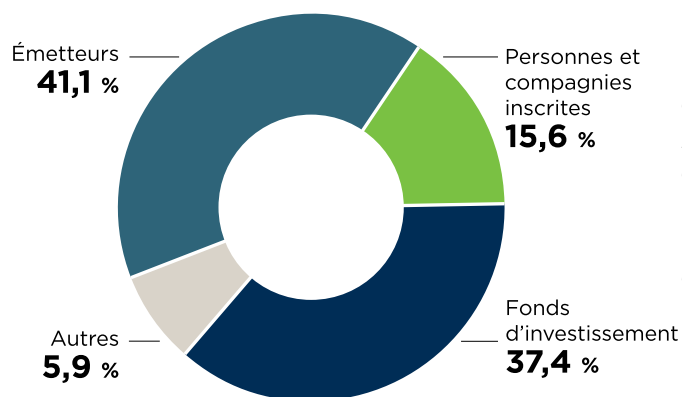
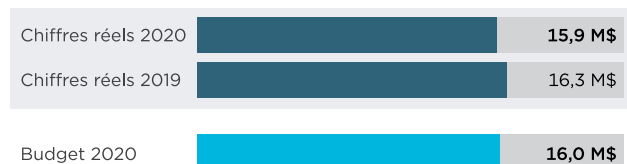
Droits de participation



Les droits de participation sont établis selon une structure à plusieurs niveaux fondée sur les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits aux marchés financiers et sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs assujettis. Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 4,5 millions de dollars (4,2 %) en 2020 comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance des revenus d'origine ontarienne spécifiés des grandes sociétés inscrites, les faisant passer à un niveau supérieur de la grille tarifaire.

Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 6,5 millions de dollars (6,1 %) en 2020 comparativement au budget, en raison principalement de la hausse des droits de participation des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs de 5,1 millions de dollars et de 1,4 million de dollars, respectivement.

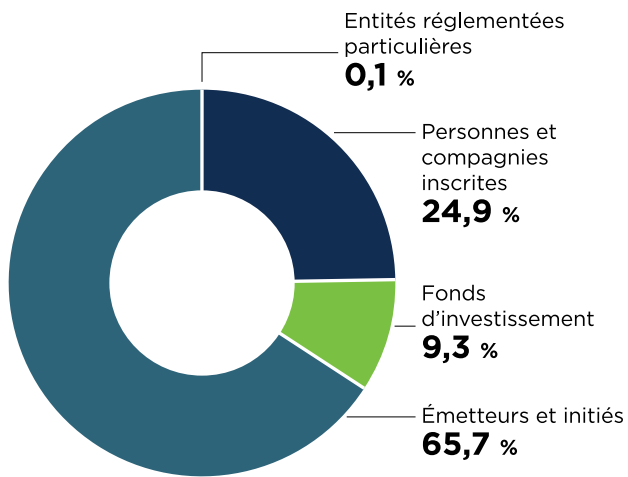
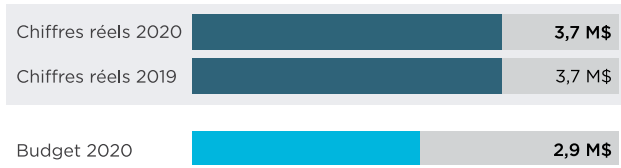
Droits d'activité



La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes (p. ex., les demandes de dispense des exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario). La majorité des droits d'activité des personnes et compagnies inscrites sont facturés au titre des services liés aux inscriptions (p. ex., d'une nouvelle société ou d'un nouveau particulier) et aux demandes.

Les produits au titre des droits d'activité ont été inférieurs de 0,4 million de dollars (2,4 %) en 2020 comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse des inscriptions de courtiers et de conseillers. Les produits au titre des droits d'activité ont été comparables à ceux prévus au budget de 2020.

Frais de retard

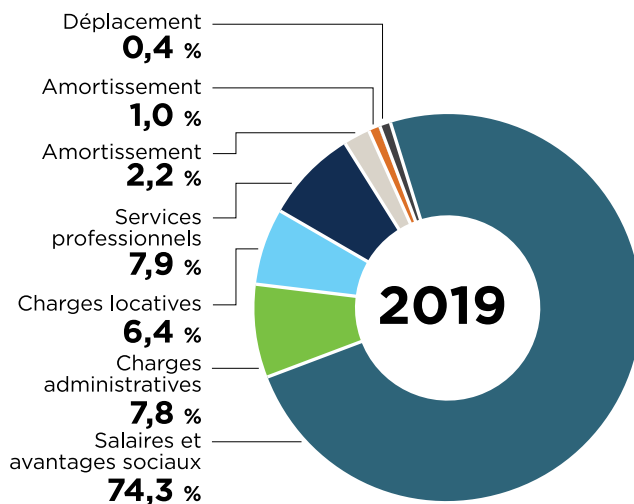
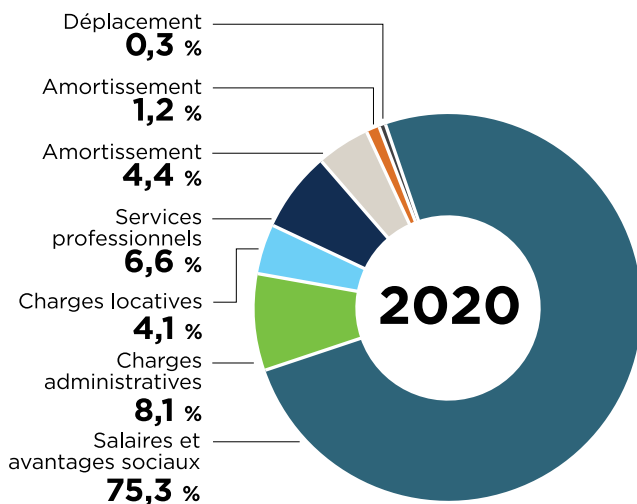


Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre la publication en temps opportun des documents déposés et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises. Les produits au titre des frais de retard en 2020 sont comparables à ceux de 2019. Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 0,8 million de dollars (28,0 %) par rapport au budget de 2020, en raison principalement d'un volume plus élevé de dépôts tardifs de la part des émetteurs. En mai 2019, la CVMO a décrété un moratoire sur les frais de retard en souffrance des personnes et compagnies inscrites relativement à la divulgation des activités commerciales externes après la date limite de dépôt requise. Au cours des dernières années, ces dépôts ont généré une moyenne de 0,7 million de dollars.

Charges



Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les charges avant recouvrement et les frais financiers se sont élevés à 126,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3,2 millions de dollars (2,5 %) par rapport au budget et une augmentation de 4,6 millions de dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
Salaires et avantages sociaux	95 099 \$	93 295 \$	90 394 \$	(1 804) \$	-1,9 %	(4 705) \$	-5,2 %
Charges administratives	10 188	12 359	9 537	2 171	17,6 %	(651)	-6,8 %
Charges locatives	5 137	4 614	7 735	(523)	-11,3 %	2 598	33,6 %
Services professionnels	8 304	11 426	9 576	3 122	27,3 %	1 272	13,3 %
Amortissement	5 540	5 732	2 703	192	3,3 %	(2 837)	-105,0 %
Amortissement	1 521	1 178	1 159	(343)	-29,1 %	(362)	-31,3 %
Déplacement	482	839	547	357	42,6 %	65	11,9 %
TOTAL DES CHARGES (avant recouvrement et frais financiers)	126 271 \$	129 443 \$	121 651 \$	3 172 \$	2,5 %	(4 620) \$	-3,8 %
Frais financiers	1 793 \$	1 729 \$	0 \$	(64) \$	-3,7 %	(1 793) \$	-100,0 %
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	(622)	—	(471)	622	100,0 %	151	32,0 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(2 993)	(1 000)	(2 563)	1 993	199,4 %	430	16,8 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 362)	(1 587)	(1 130)	(225)	-14,1 %	232	20,6 %
TOTAL DES RECOUVREMENTS	(3 184) \$	(858) \$	(4 164) \$	2 326 \$	271,1 %	(980) \$	-23,5 %
TOTAL DES CHARGES (après recouvrements)	123 087 \$	128 585 \$	117 487 \$	5 498 \$	4,3 %	(5 600) \$	-4,8 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

Salaires et avantages sociaux

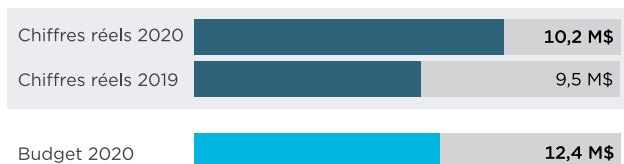
Chiffres réels 2020		95,1 M\$
Chiffres réels 2019		90,4 M\$
Budget 2020		93,3 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus élevé de la CVMO, soit 77,3 % du total des charges, déduction faite des recouvrements. En 2020, les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 4,7 millions de dollars (5,2 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de l'ajout de 17 postes à l'effectif moyen de la CVMO, qui est passé de 555 personnes en 2019 à 572 en 2020. Cinq nouveaux postes ont été pourvus pour améliorer les capacités de collecte de données, de renseignement et d'analyse, tandis que trois postes l'ont été pour appuyer la restructuration, dont l'embauche d'un chef des services administratifs. L'augmentation restante de l'effectif est attribuable à la dotation d'un plus grand nombre de postes vacants en 2020. De plus, des augmentations salariales fondées sur le taux d'inflation et le rendement ont été accordées au personnel au cours de l'exercice.

Les charges au titre des salaires et des avantages sociaux ont été supérieures de 1,8 million de dollars (1,9 %) par rapport au budget de 2020. Cette différence s'explique principalement en raison de la dotation d'un plus grand nombre de postes vacants en 2020 et de l'augmentation des dépenses associées aux cessations d'emploi par rapport au budget.

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 16 des états financiers.

Charges administratives

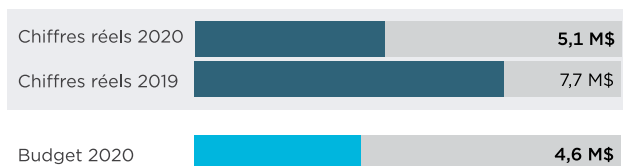


Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les dépenses de la Commission ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 0,7 million de dollars (6,8 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des coûts de maintenance informatique alors que nous continuons d'investir dans des logiciels infonuagiques, compensée par la baisse des dépenses de la Commission.

Les charges administratives ont été inférieures de 2,2 millions de dollars (17,6 %) à celles prévues dans le budget de 2020. En plus de la réduction des dépenses de la Commission, divers projets de solutions technologiques infonuagiques ont été reportés à 2021, ce qui a entraîné une baisse des coûts de technologie de l'information par rapport au budget. En outre, les dépenses de recherche et de sensibilisation des intervenants ont été inférieures au budget.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Charges locatives



À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, les paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes) continuent d'être présentés à titre de charges locatives. Les charges locatives ont été inférieures de 2,6 millions de dollars (33,6 %) à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la capitalisation du contrat de location de locaux qui se rapporte aux paiements de location inclus dans l'évaluation des obligations locatives et d'un rajustement visant à reclasser dans les produits divers les produits de location d'un sous-locataire qui étaient auparavant compensés par les charges locatives. Les charges locatives ont été supérieures de 0,5 million de dollars (11,3 %) par rapport au budget, en raison principalement du rajustement visant à reclasser les produits de location.

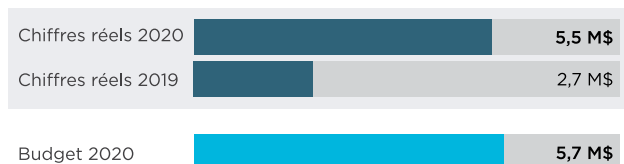
Services professionnels



Les services professionnels comprennent les conseillers qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels et réglementaires et couvrir les coûts partagés des ACVM. À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de leur territoire représente par rapport à la population de tous les territoires de compétence participants (Ontario – 38,7 % en 2020 et 2019). Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières.

Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 1,3 million de dollars (13,3 %) à celles de l'exercice précédent et de 3,1 millions de dollars (27,3 %) par rapport au budget de 2020, en raison principalement de la diminution des dépenses consacrées aux services juridiques externes relativement aux dossiers de recouvrement et d'application de la loi, ainsi que de la baisse des dépenses se rapportant aux projets de technologie de l'information. En 2020, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 2,3 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2019). De ce montant, la CVMO a payé 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2019).

Amortissement



Les charges d'amortissement ont été supérieures de 2,8 millions de dollars (105,0 %) par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation établis en 2020 conformément à l'IFRS 16 *Contrats de location*. Les charges d'amortissement ont été comparables à celles du budget de 2020.

Frais financiers



À la suite de l'adoption de l'IFRS 16 en 2020, les frais d'intérêt sur les paiements de location capitalisés dans les obligations locatives sont comptabilisés dans les frais financiers.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,4 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés (1,1 million de dollars en 2019). Ces recouvrements sont examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit tous les trimestres.

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit que des sommes d'argent récupérées dans le cadre de l'application de la loi peuvent être désignées « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final de cette sanction, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2020, 3,0 millions de dollars ont été constatés (2,6 millions de dollars en 2019).

Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

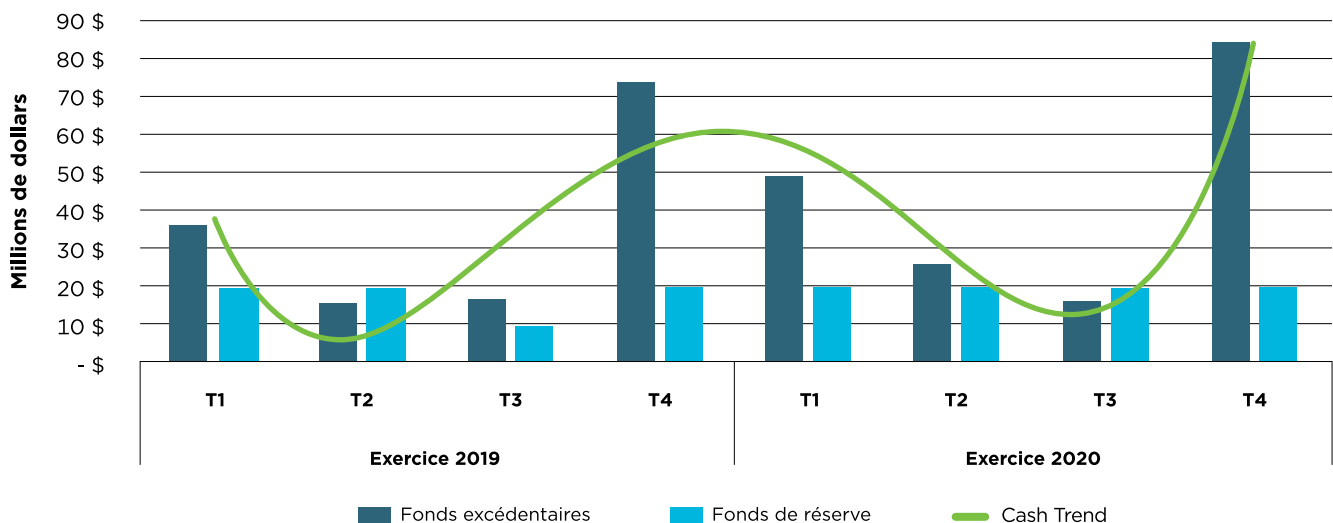
Liquidités

Le 31 mars 2020, la CVMO détenait 84,2 millions de dollars en espèces (74,0 millions de dollars en 2019) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2019), pour un total disponible combiné de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 104,2 millions de dollars (94,0 millions de dollars en 2019). La CVMO détient un niveau approprié de trésorerie, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Traditionnellement, environ 73 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. Comme le montre le graphique, cet écart temporaire entraîne une baisse importante de nos soldes de trésorerie entre le

deuxième trimestre et le début du quatrième trimestre, qui sont au plus bas entre les deuxième et troisième trimestres de chaque année.

Environ 84 % des produits de la CVMO proviennent des droits de participation, qui découlent d'une structure à plusieurs niveaux qui fluctue en fonction des activités des marchés financiers. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant 3 leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, une réserve de fonctionnement générale de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars. Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations pendant les périodes de ralentissement pour la CVMO afin qu'elle continue à s'acquitter efficacement de son mandat et pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les droits en cas de ralentissement des marchés financiers.



La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2020, la CVMO avait un actif à court terme de 91,8 millions de dollars (79,6 millions de dollars en 2019) et un passif à court terme de 22,2 millions de dollars (20,8 millions de dollars en 2019), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,1:1 (3,8:1 en 2019). L'augmentation du ratio de liquidité générale est principalement attribuable à l'excédent des produits sur les charges comptabilisées en 2020.

Flux de trésorerie

En 2020, aucun actif de fonds de réserve n'a été utilisé (10,0 millions de dollars en 2019) et la marge de crédit renouvelable n'a pas été utilisée (0 \$ en 2019). L'entente relative à la marge de crédit actuelle expire le 30 juin 2020 et la CVMO l'a par la suite prolongée jusqu'au 30 juin 2022, avec l'approbation du ministre des Finances. La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes futures de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui a trait à la marge de crédit.

En 2020, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 15,4 millions de dollars (19,3 millions de dollars en 2019). En 2020, les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 3,2 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2019). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 2,0 millions de dollars (0 \$ en 2019).

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3 a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 148,7 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	84 220 \$	74 005 \$	10 215 \$	13,8 %
Comptes clients et autres débiteurs	3 624	3 548	76	2,1 %
Charges payées d'avance	3 968	2 002	1 966	98,2 %
À long terme				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	118 394 \$	84 380 \$	34 014 \$	40,3 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	148 730	143 054	5 676	4,0 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	0,0 %
Créance locative	3 404	—	3 404	100,0 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	51 620	—	51 620	100,0 %
Immobilisations corporelles	6 000	8 224	(2 224)	-27,0 %
Immobilisations incorporelles	6 955	5 020	1 935	38,5 %
PASSIF				
À court terme				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	20 022 \$	20 839 \$	(817) \$	-3,9 %
Obligations locatives	2 138	—	2 138	100,0 %
À long terme				
Obligations locatives	54 112 \$	— \$	54 112 \$	100,0 %
Passif au titre des régimes de retraite	4 439	4 444	(5)	-0,1 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	118 394	84 380	34 014	40,3 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	148 730	143 054	5 676	4,0 %

* Représente les fonds comptabilisés au titre d'ordonnances et de règlements désignés dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

** Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

Actifs

Encaisse

2020		84,2 M\$
2019		74,0 M\$

L'encaisse a augmenté de 10,2 millions de dollars (13,8 %) en 2020, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges constaté en 2020.

Charges payées d'avance

2020		4,0 M\$
2019		2,0 M\$

Les charges payées d'avance ont augmenté de 2,0 millions de dollars (98,2 %) en 2020, en raison principalement du renouvellement de divers contrats de maintenance des technologies de l'information au dernier trimestre de 2020.

Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

2020		118,4 M\$
2019		84,4 M\$

(i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires agissant à titre d'arbitres indépendants. Les comités d'audience ont le pouvoir d'imposer des sanctions, y compris d'ordonner à une personne qui ne s'est pas conformée au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises de payer une pénalité administrative ou de restituer à la Commission les montants obtenus à la suite de la non-conformité. Les comités d'audience peuvent également approuver des paiements volontaires à la Commission en vertu de règlements à l'amiable.

Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevenir aux lois sur les valeurs mobilières.

Les comités d'audience n'ont pas le pouvoir d'ordonner à quelqu'un d'indemniser une personne ou une compagnie lésée ou de lui restituer des fonds. Toutefois, une personne ou une compagnie peut, en vertu d'un règlement à l'amiable, accepter de dédommager directement les personnes touchées. Ces paiements ne passent pas par le compte bancaire de la Commission, mais sont inclus dans ses statistiques d'application de la loi.

(ii) Fonds désignés

Un comité d'audience peut désigner des fonds payables à la Commission en vertu d'ordonnances et de règlements à l'amiable (« fonds désignés ») à des fins de distribution conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la Loi sur les valeurs mobilières. Une fois que les fonds désignés ont été reçus, le conseil d'administration de la Commission, s'inspirant des objets énoncés à l'article 1.1 de la Loi, fait par la suite usage de son pouvoir discrétionnaire pour affecter ou utiliser ces fonds conformément au paragraphe 3.4 (2) de la Loi et à la Politique 15-601 de la CVMO, Programme de dénonciation (le « programme de dénonciation »). La Loi permet d'allouer les fonds désignés à des tiers ou à leur profit, ou d'être utilisés par la Commission dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés financiers. Le programme de dénonciation permet de verser une récompense aux personnes qui soumettent volontairement des renseignements au personnel de la Commission au sujet d'une infraction au droit ontarien des valeurs mobilières si le personnel constate que les renseignements soumis l'ont aidé de façon efficace à mener l'enquête dans l'affaire et ont conduit à l'obtention d'une décision de la Commission qui se solde par une ordonnance finale imposant des sanctions pécuniaires et (ou) le versement d'un paiement volontaire de 1 000 000 \$ ou plus.

Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent des investisseurs lésés, des dénonciateurs et certaines activités liées aux investisseurs, comme l'attribution de fonds à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2020	2019
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	42 304 \$	137 437 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	7 467	12 128
Montant total recouvré par la CVMO pour l'éducation des investisseurs	1 235	1 146
Montant total payé aux dénonciateurs	525	7 499

En 2020, 42,3 millions de dollars ont été imposés en vertu d'ordonnances (137,4 millions de dollars en 2019). Cette somme comprend, le cas échéant, des ordonnances en vertu desquelles les intimés acceptent d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés. Les ordonnances de ce type ont totalisé 1,0 million de dollars durant l'exercice en cours (11,0 millions de dollars en 2019). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, dans le cadre du total des sanctions pécuniaires imposées durant l'exercice, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, puisque les montants dus sont payés directement aux investisseurs par les intimés et non par la CVMO. De la somme de 42,3 millions de dollars imposée en vertu d'ordonnances en 2020, la CVMO en a comptabilisé 40,1 millions de dollars en fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, tenant compte des ordonnances jugées recouvrables en 2020 (46,4 millions de dollars en 2019).

Le total des montants payés ou payables aux investisseurs lésés par la CVMO ou directement par les intimés s'est élevé à 7,5 millions de dollars (12,1 millions de dollars en 2019). En 2020, les montants au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs de la CVMO approuvés par le Conseil d'administration ont totalisé 1,2 million de dollars (1,1 million de dollars en 2019).

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses

allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. En 2020, la CVMO a versé 0,5 million de dollars aux dénonciateurs (7,5 millions de dollars en 2019). Les paiements aux dénonciateurs, qui sont par nature incertains, ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

En date du 31 mars 2020, le solde accumulé des fonds désignés était de 118,4 millions de dollars (84,4 millions de dollars en 2019). De cette somme, 117,0 millions de dollars étaient détenus en encaisse (82,0 millions de dollars en 2019) et 1,4 million de dollars étaient jugés recouvrables (2,4 millions de dollars en 2019). Après avoir tenu compte des fonds mis de côté pour une éventuelle allocation à des investisseurs lésés, une somme de 75,5 millions de dollars (21,7 millions de dollars en 2019) est disponible à des fins de distribution, moins les fonds réservés aux paiements aux dénonciateurs et le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs. L'augmentation des fonds disponibles à des fins de distribution en 2020 est principalement due au montant élevé des ordonnances rendues en 2020.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le recouvrement des sanctions pécuniaires est sensiblement plus élevé que les années précédentes en raison des règlements à l'amiable qui ont été conclus dans la plupart des instances.

Le taux de recouvrement en matière d'exécution de la loi a plus que doublé en 2020 à la suite de l'augmentation des règlements à l'amiable par rapport aux audiences contestées. Le taux

de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Nous avons réussi à trouver des moyens d'améliorer nos taux de perception en poursuivant activement les recouvrements à l'aide de ressources internes et externes. En 2018, une société externe de perception a été retenue en vertu d'une entente d'honoraires conditionnels pour fournir des services juridiques afin de percevoir les sanctions pécuniaires non payées. La société a réussi à entamer des actions en justice et à tenter des recours judiciaires entraînant le paiement de montants dus à la Commission.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

(En milliers de dollars)

2019	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	48 484 \$	45 430 \$	93,7 %
Audiences contestées	77,982	9	0,0 %
Total	126 466 \$	45 438 \$	35,9 %
2020	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	39 963 \$	39 063 \$	97,7 %
Audiences contestées	1,345	—	0,0 %
Total	41 308 \$	39 063 \$	94,6 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2020	148,7 M\$
2019	143,1 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM élaborent un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs (PA) et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du réaménagement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Le réaménagement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les produits d'intérêts du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

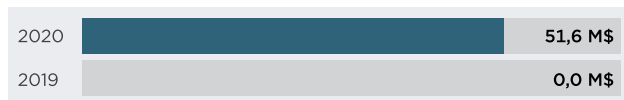
Créance locative

2020	3,4 M\$
2019	0,0 M\$

Le contrat de sous-location conclu avec le gouvernement du Canada a été comptabilisé à titre de contrat de location-financement conformément à l'IFRS 16 adoptée en 2020. Par conséquent, la CVMO a comptabilisé une créance

locative avec réduction compensatoire des actifs au titre du droit d'utilisation.

Actifs au titre du droit d'utilisation



Des actifs au titre du droit d'utilisation ont été créés en 2020 à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. Le solde de 51,6 millions de dollars des actifs au titre du droit d'utilisation découle principalement de la comptabilisation de l'accord de location de bureaux représentant une somme de 51,1 millions de dollars. Les autres actifs au titre du droit d'utilisation comprennent les contrats de location d'imprimantes. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

Immobilisations corporelles



Les immobilisations corporelles ont diminué de 2,2 millions de dollars (27,0 %) en 2020 en raison de l'augmentation de l'amortissement des actifs par rapport aux achats effectués au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

Immobilisations incorporelles



Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 2,0 millions de dollars (38,6 %) en 2020 en raison des dépenses engagées au titre de la création d'un système intégré de gestion des cas fondé sur des données. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Passif

Obligations locatives à court terme



Obligations locatives à long terme



Des obligations locatives ont été créées en 2020 à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. Le solde des obligations à court terme de 2,1 millions de dollars et le solde des obligations à long terme de 54,1 millions de dollars découlent de la comptabilisation des contrats de location de locaux et d'équipement de bureau. De plus amples renseignements sur l'IFRS 16 *Droits* sont présentés à la note 12 des états financiers.

Stratégie de 2021

Plans et budget pour l'exercice 2021

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Le 30 avril 2020, la Commission a publié l'Avis 11-780 de la CVMO, *Énoncé de priorités de la CVMO (ÉP)*, pour une période de commentaires de 30 jours jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Compte tenu de l'environnement sans précédent et des défis importants auxquels sont confrontés les intervenants en raison de l'éclosion de la COVID-19 et de l'incertitude qui y est associée sur les marchés financiers, la CVMO a décidé de ne pas mener de consultation sur une version plus détaillée de l'ÉP 2020-2021. Au lieu de cela, le plan d'activités de la CVMO pour l'exercice 2021 s'est inspiré de l'ÉP de 2020, décrit ci-dessous, ainsi que des initiatives décrites dans le rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario*. La CVMO prévoit de rajuster et de réorganiser ses priorités tout au long de l'exercice afin de tenir compte des changements découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19, ainsi que des résultats du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario.

La Commission examinera les commentaires des intervenants sur les priorités actuelles de la CVMO, ainsi que les suggestions relatives aux priorités éventuelles ou aux domaines à prendre en considération pour l'exercice 2021.

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario.

La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

Énoncé des priorités

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Mettre en œuvre des réformes axées sur le client
- Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers exécutants
- Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie
- Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

Réduire le fardeau réglementaire

- Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

Faciliter l'innovation financière

- Élaborer le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Assurer la compétitivité et des normes de service claires
- Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

Budget 2021

Le budget de 2021 présenté ci-dessous a été finalisé avant l'écllosion de la COVID-19, prévoyant une augmentation de 5,1 % des coûts par rapport au budget de 2020 et de 9,8 % par rapport aux résultats réels de 2020. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- Coût annualisé des postes permanents pourvus pour exécuter le plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario, qui comprend les éléments ci-dessous :
 - le groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire;
 - la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
 - l'amélioration de l'expérience et la protection des investisseurs;
 - l'établissement de règles axées sur l'économie;
 - la promotion de la compétitivité et l'adoption de normes de service claires.

- Augmentation des coûts administratifs, en raison principalement de la hausse des coûts au chapitre des technologies de l'information. Alors que la Commission continue d'investir dans la technologie pour axer davantage la CVMO sur les données, de plus en plus d'applications et d'infrastructures migrent vers le nuage. Le passage à l'infonuagique devrait délaissier le modèle de coûts traditionnel reposant sur les dépenses en immobilisations pour adopter celui des frais administratifs.
- Hausse des amortissements, principalement attribuable aux dépenses en immobilisations se rapportant aux projets pluriannuels suivants : le programme de gestion des données, qui vise à mettre en place de nouveaux systèmes améliorés de gestion et de gouvernance des données et d'analyses de rapports, et la remise en état des installations afin d'optimiser l'utilisation et l'accessibilité des locaux.

Les droits de participation représentent 84 % de nos produits, qui sont directement touchés par la conjoncture sur les marchés financiers. Si le ralentissement des marchés financiers persiste tout au long de 2021, nous nous attendons à ce que les produits baissent également. Alors que nous naviguons en terrains inconnus à cause de la COVID-19, nous nous engageons à maintenir la responsabilité financière, à faire preuve de souplesse en ces temps incertains et à prendre les mesures qui s'imposent en matière de dépenses au fur et à mesure que nous recevons de nouveaux renseignements. En conséquence, tandis que nous faisons des progrès concernant certaines priorités clés, d'autres investissements, y compris divers programmes d'immobilisations, devraient être reportés afin de préserver nos liquidités en ces temps incertains.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2021	Écart Favorable/(Défavorable)	
			\$	%
Produits	134 396 \$	130 312 \$	(4 084) \$	-3,0 %
Charges	123 087	135 143	(12 056)	-9,8 %
Excédent (déficit) des produits sur les charges	11 309 \$	(4 831) \$	(16 140) \$	—
Dépenses en immobilisations	3 839 \$	9 915 \$	(6 076) \$	-158,3 %

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conformes aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs, des obligations locatives et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les obligations locatives, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Prises de position comptables

Veillez consulter la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les prises de position nouvelles et révisées après publication, mais pas encore entrées en vigueur..

Risques et gestion des risques

Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés, au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Ils comprennent un tableau des risques à l'échelle de l'entreprise et des directions concernant les activités quotidiennes qui influent sur notre capacité à faire notre travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continue du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Le Conseil d'administration a adopté un code de conduite et une pratique de gouvernance (détails accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca) qui décrivent les principales exigences et responsabilités de tous les employés en matière de conformité.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne, qui relève du Comité des finances et de l'audit, lui présente les résultats des audits internes et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour percevoir la majorité de ses droits de participation et permettre aux participants au marché d'effectuer les dépôts réglementaires. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent, effectué en janvier 2020, a permis de conclure que les systèmes des ACVM utilisés pour percevoir les droits ont repris avec succès.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 18 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes.

Risque de sécurité

La CVMO a mis en place des contrôles de sécurité pour préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la responsabilité et l'assurance de l'information qu'elle recueille, génère et traite dans le cadre de ses activités normales.

Conformément aux pratiques exemplaires du secteur, la CVMO a élaboré et mis en œuvre un programme complet de sécurité de l'information, conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). Le programme met en place un cadre global de gouvernance en matière de sécurité comprenant un ensemble établi de politiques, de normes et de procédures. Les stratégies reposent sur des contrôles techniques et des processus opérationnels conçus pour reconnaître et

détecter les incidents relatifs à la sécurité des données, protéger celles-ci, réagir aux incidents et reprendre les activités. Les risques de sécurité font l'objet d'un suivi et sont surveillés dans le cadre de la gestion des risques de la CVMO. La CVMO a souscrit une assurance en matière de cybersécurité

La CVMO est consciente du fait que le risque d'intrusion dans ses systèmes et ses réseaux ne peut pas être éliminé. Une effraction importante pourrait avoir des conséquences négatives sur les marchés financiers et sur la réputation de la CVMO.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés. La CVMO a effectivement mis à exécution son plan de poursuite des activités en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de poursuivre l'exécution de ses activités de base.

Risque financier

La CVMO a mis en œuvre des mesures d'atténuation du risque financier afin de maintenir sa santé financière en vue de l'exécution de son mandat. L'incidence du risque de volatilité des marchés financiers sur les produits de la CVMO est atténuée grâce à l'utilisation de divers leviers, comprenant la trésorerie, les fonds de réserve et la marge de crédit. Le principal risque de crédit de la CVMO est la concentration de 85 % de ses actifs financiers auprès de deux institutions financières de l'annexe 1. Une analyse complète des risques associés aux instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

La CVMO a mis en place des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction, afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de la gestion financière et des états financiers, conformément aux IFRS. Ces contrôles font

l'objet d'examens annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution.

À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif des poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF.

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et mis à jour au besoin. Leur conception et leur efficacité opérationnelle ont été mises à l'épreuve au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2020. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que les processus de CIIF ont été conçus et qu'ils fonctionnent efficacement afin de réduire le risque de déclaration erronée à un niveau acceptable, et qu'ils ne présentent pas de faiblesse importante.